



Distr. générale
26 avril 2022
Français
Original : anglais

Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance

Stockholm, 2 et 3 juin 2022

Note d'information à l'usage des participants

I. Historique

1. Dans ses résolutions [75/280](#) et [75/326](#), l'Assemblée générale a décidé de convoquer la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », au plus haut niveau possible, à Stockholm les 2 et 3 juin 2022.
2. Le mandat de la réunion internationale est le suivant :
 - a) célébration du cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et des textes qui en sont issus, en particulier la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, ce qui est fréquemment considéré comme la première étape vers le développement du droit international de l'environnement et comme soulignant l'importance que revêt un environnement sain pour les populations, ainsi que de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;
 - b) contribution à la dimension environnementale du développement durable dans le but d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, y compris la concrétisation d'un relèvement durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
3. La réunion internationale se tiendra au centre Stockholmsmässan (stockholmsmassan.se) ; l'adresse est la suivante : Mässvägen 1, Älvsjö (Stockholm).
4. La réunion internationale se déroulera dans les jours précédant la Journée mondiale de l'environnement, pour laquelle la Suède est également le pays hôte en 2022. On trouvera plus d'informations à l'adresse suivante : worldenvironmentday.global.
5. Des informations supplémentaires sur la réunion sont disponibles sur le site Web de la réunion (stockholm50.global).



II. Secrétariat de la réunion internationale

6. Dans sa résolution [75/280](#), l'Assemblée générale a décidé que le PNUE coordonnerait l'appui fourni à l'organisation de la réunion internationale, avec le soutien approprié du Secrétariat et des entités des Nations Unies compétentes.

7. La Secrétaire générale de la réunion internationale sera la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Inger Andersen.

8. Le Secrétaire de la réunion internationale sera le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Movses Abelian.

III. Organisation des travaux de la réunion internationale et attribution des sièges

9. Le projet d'organisation des travaux de la réunion internationale est paru sous la cote [A/CONF.238/2](#).

10. Le jeudi 2 juin 2022 à 9 heures, un moment sera consacré à la commémoration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 ; la commémoration aura lieu dans la salle des séances plénières, avant l'ouverture officielle de la réunion internationale. Une carte d'accès secondaire, en plus de la carte d'accès à la réunion internationale, sera nécessaire pour accéder à la salle des séances plénières. Les participantes et participants seront invités à prendre place à 8 h 45 au plus tard. Les portes de la salle des séances plénières seront fermées après 9 heures et pendant toute la durée de la commémoration.

11. La séance plénière d'ouverture de la réunion internationale commencera dans la salle des séances plénières, le 2 juin à 9 h 30, et sera consacrée à l'examen des questions de procédure et d'organisation, dont l'adoption de l'ordre du jour, l'élection des deux présidents de la réunion internationale, l'élection du Bureau, selon qu'il conviendra, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les dispositions concernant l'établissement du rapport de la réunion internationale et les questions diverses.

12. Les présidents de la réunion internationale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et la Secrétaire générale de la réunion internationale feront des déclarations.

13. À l'ouverture de la réunion plénière et aux séances plénières suivantes, la délégation de chaque État participant et celle de l'Union européenne se verront attribuer quatre sièges : deux sièges à la table et deux sièges derrière pour les conseillers. Des sièges seront également mis à la disposition et spécifiquement attribués aux représentants des organisations intergouvernementales accréditées et des entités des Nations Unies (y compris des institutions spécialisées, des fonds et des programmes), aux représentants des organisations non gouvernementales, des grands groupes et autres parties prenantes accrédités, qui se verront attribuer 2 sièges : un siège à la table et un siège derrière pour une conseillère ou un conseiller. Une carte d'accès secondaire, en plus de la carte d'accès à la réunion internationale, sera nécessaire pour accéder à la salle où se dérouleront la séance plénière d'ouverture et les séances plénières qui suivront. Les sièges des délégations seront disposés selon l'ordre alphabétique anglais.

14. Les dialogues au plus haut niveau se tiendront dans la salle Victoria. Des sièges seront attribués aux États participants et à l'Union européenne, aux organisations

intergouvernementales, aux entités des Nations Unies et aux parties prenantes qui sont inscrits sur la liste préétablie des oratrices et orateurs pour chaque dialogue de haut niveau. Les oratrices et orateurs se verront attribuer deux sièges : un siège à la table et un siège derrière pour une conseillère ou un conseiller. D'autres sièges, sans plaque nominative, seront disponibles pour tous les autres participants. Les informations concernant les modalités d'inscription aux dialogues de haut niveau figurent sur le portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int/>) et dans l'édition Stockholm+50 du *Journal des Nations Unies* (<https://journal.un.org/fr/stockholm/all/2022-06-02>) et, pour les organisations non gouvernementales, dans le système Indico. Les oratrices et orateurs potentiels qui s'exprimeront au nom d'organisations non gouvernementales seront contactés séparément.

IV. Ordre du jour, programme de travail et liste des oratrices et orateurs

15. L'ordre du jour provisoire et la note du Secrétariat sur les questions d'organisation et de procédure de la réunion internationale ont été publiés sous la cote [A/CONF.238/1](#) pour le premier et [A/CONF.238/2](#) pour la seconde.

16. Le programme des séances, y compris la liste des oratrices et orateurs pour le débat général, sera publié quotidiennement dans l'édition Stockholm+50 du *Journal des Nations Unies*, où les activités quotidiennes seront annoncées et où figureront des renseignements comme le titre, les horaires et les lieux des réunions, les points de l'ordre du jour à examiner et la documentation pertinente.

17. Les séances plénières seront au nombre de quatre, séances d'ouverture et de clôture comprises. La liste des oratrices et orateurs du débat général sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne sera inscrite sur cette liste. Le temps imparti pour les déclarations sera de trois minutes pour les délégations parlant en leur nom propre et de cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États. Les États participant à la réunion internationale et l'Union européenne sont invités à envoyer leurs demandes d'inscription par l'intermédiaire du module eSpeakers accessible sur le portail e-deleGATE au plus tard le 12 mai 2022 à 17 heures. La liste des oratrices et orateurs sera publiée dans l'édition Stockholm+50 du *Journal des Nations Unies*.

18. En outre, dans le cadre du débat général et comme décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/326](#), les participants entendront, si le temps le permet, les déclarations des entités suivantes, conformément aux pratiques en vigueur : a) les organisations et autres entités auxquelles l'Assemblée a adressé une invitation permanente à participer à ses séances et à ses travaux en qualité d'observatrices ; b) les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les organes internationaux qui ont été accrédités pour participer à la réunion internationale, comme suite à la résolution [75/326](#) ; c) les institutions spécialisées et les organisations apparentées ; d) les organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés ; e) les organisations non gouvernementales et autres organisations ou institutions accréditées pour participer à la réunion internationale, conformément aux dispositions de la résolution [75/326](#).

19. Les représentants d'organisations intergouvernementales et d'autres entités sont invités à se manifester auprès du Secrétariat (galindo@un.org) s'ils souhaitent faire une déclaration pendant le débat général. Les représentants d'entités du système des Nations Unies, y compris des institutions spécialisées et des organisations

apparentées, ainsi que des organes de l'Organisation des Nations Unies souhaitant faire une déclaration pendant le débat général sont eux aussi invités à se manifester auprès du secrétariat de la réunion internationale (Stockholm50@un.org) avant le 16 mai 2022 à 17 heures.

20. Les représentants d'organisations non gouvernementales, de grands groupes et d'autres parties prenantes auront exprimé leur intention de faire une déclaration lors de l'inscription au moyen du portail Indico et seront contactés séparément par le secrétariat de la réunion internationale.

21. Diverses manifestations, notamment des activités parallèles, seront organisées en marge des débats en séance plénière et des dialogues de haut niveau de la réunion internationale. Des informations seront publiées à ce sujet sur le site Web Stockholm+50.

V. Dialogues de haut niveau

22. Trois dialogues de haut niveau se tiendront en même temps que les séances plénières, dans la salle Victoria, comme suit :

- dialogue de haut niveau 1 : Réfléchir au besoin urgent d'agir en faveur d'une planète saine et de la prospérité de toutes et de tous (jeudi 2 juin 2022, de 15 heures à 18 heures) ;
- dialogue de haut niveau 2 : Parvenir à un relèvement durable et inclusif après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (vendredi 3 juin 2022, de 10 heures à 13 heures) ;
- dialogue de haut niveau 3 : Accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du développement durable dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable (vendredi 3 juin 2022 de 15 heures à 18 heures).

23. Chaque dialogue de haut niveau sera présidé par deux coprésidents, soit une personne issue d'un pays en développement et une personne issue d'un pays développé, qui seront nommés par les deux présidents de la réunion internationale. Le Président de l'Assemblée générale a transmis l'annonce faite par les co-organisateurs de la réunion internationale (le Kenya et la Suède) concernant les six coprésidents des dialogues de haut niveau, dans une lettre datée du 17 février 2022 adressée à tous les représentants permanents et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York¹.

24. Les trois dialogues de haut niveau seront interactifs et multipartites et comprendront un certain nombre d'intervenantes et intervenants pour chacune des séances, divisés en deux groupes. Les intervenants situeront le contexte de chacun des dialogues et feront part des réflexions que leur inspirent les débats. Les exposés de chaque groupe d'intervenants seront suivis d'un débat interactif entre les États et diverses parties prenantes. Les participants sont invités à faire part de leurs expériences et des initiatives qu'ils ont prises pour protéger la planète et contribuer au développement durable, y compris à un relèvement durable, résilient et inclusif après la pandémie de COVID-19. Ils sont également encouragés à recommander des mesures audacieuses en faveur d'une planète saine et de la prospérité de toutes et tous.

¹ Voir www.un.org/pga/76/2022/02/17/letter-from-the-president-of-the-general-assembly-stockholm50-leadership-dialogue-co-chairs.

25. Les dialogues de haut niveau sont ouverts à tous les participants accrédités pour participer à la réunion internationale. Compte tenu de la disposition des sièges dans la salle Victoria, une liste d'oratrices et d'orateurs sera établie et communiquée avant la réunion, et seules les personnes qui y sont inscrites auront un siège attribué dans la salle. Une attention particulière sera accordée à l'équilibre géographique et à la représentation équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'à l'équilibre entre les intervenants issus d'États participants et ceux issus de parties prenantes.

26. Les États participants et l'Union européenne sont invités à indiquer dans l'ordre de préférence à quels dialogues de haut niveau ils souhaiteraient intervenir, en se manifestant auprès du Secrétariat, au moyen du portail e-deleGATE, avant le 16 mai 2022 à 17 heures ; ils devront préciser le nom, le titre et le rang des oratrices et orateurs.

27. Les représentants d'organisations intergouvernementales et d'autres entités sont invités à indiquer au Secrétariat (galindo@un.org), dans l'ordre de préférence, auquel des trois dialogues de haut niveau ils souhaiteraient avoir un temps de parole, en précisant le nom, le titre et le rang de l'oratrice ou de l'orateur. Les représentants d'entités du système des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées comprises, ainsi que ceux des organes de l'Organisation des Nations Unies sont invités à indiquer au secrétariat de la réunion internationale (Stockholm50@un.org), avant le 16 mai 2022 à 17 heures, auquel des trois dialogues de haut niveau ils souhaiteraient avoir un temps de parole, en précisant le nom, le titre et le rang de l'oratrice ou de l'orateur.

28. Les représentants d'organisations non gouvernementales, de grands groupes et d'autres parties prenantes auront fait part de leur intention de faire une déclaration lors de l'inscription au moyen du portail Indico. La sélection des oratrices et orateurs pour les trois dialogues de haut niveau aura lieu après la période d'inscription ; les entités concernées seront contactées séparément par le secrétariat de la réunion internationale.

29. Les États participant à la réunion internationale, l'Union européenne et les autres observateurs sont encouragés à se faire représenter au plus haut niveau possible aux dialogues.

30. Les coprésidents pourront, s'ils le souhaitent, donner la parole en priorité aux chefs d'État ou de gouvernement ou aux ministres, puis aux représentants de haut niveau des autres parties prenantes. Tout sera fait pour donner effet à la résolution sur les modalités de la réunion internationale, à savoir faire en sorte que les dialogues de haut niveau soient interactifs et multipartites et parvenir à un équilibre entre les intervenants issus d'États participants et ceux issus de parties prenantes. Il est prévu qu'un maximum de 25 États, 2 organisations intergouvernementales, 2 institutions spécialisées ou entités du système des Nations Unies et 11 parties prenantes puissent prendre la parole au cours du débat interactif de chaque dialogue. Afin qu'autant de personnes que possible puissent participer, la durée des interventions ne devra pas dépasser deux minutes.

31. Les coprésidents feront une déclaration au début de chaque dialogue de haut niveau. À la séance plénière de clôture, l'un d'eux présentera oralement un résumé de chaque dialogue, qui figurera dans le rapport final de la réunion internationale.

VI. Réunions bilatérales

32. Pour les réunions bilatérales entre États Membres au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, sept petites salles pouvant chacune

accueillir 10 à 12 participants pourront être utilisées les 2 et 3 juin 2022 ; elles se situent à l'étage au-dessus du couloir AE (entre les salles de conférence A et B).

33. Les délégations sont priées d'envoyer les demandes concernant la tenue de réunions bilatérales par courriel à francisco.vasquez@un.org et nelson.kahiu@un.org. Pour éviter que l'espace soit réservé deux fois, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale présente la demande. Les réservations seront acceptées pour des réunions de 20 minutes commençant aux heures et aux demi-heures. Il convient de préciser dans la demande la date et l'heure de la réunion bilatérale ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion.

34. L'information concernant l'attribution des salles sera communiquée la veille de la réunion. Tout sera fait, compte tenu du programme, pour que les délégations ayant plusieurs réunions à la suite l'une de l'autre puissent les tenir dans la même salle. Les représentants sont encouragés à présenter leurs demandes le plus tôt possible. Les demandes tardives seront honorées dans la limite de l'espace disponible. Les délégations qui souhaitent obtenir un complément d'information sont priées d'adresser leurs questions ou demandes à francisco.vasquez@un.org et nelson.kahiu@un.org. Lors de l'envoi d'un courriel, veuillez indiquer « S+50-bilats » en objet. Sur place, les délégations peuvent également contacter les personnes chargées de la gestion des réunions, dans la salle M10, à l'étage au-dessus du couloir AE (entre les salles de conférence A et B).

35. Les chefs d'organisations intergouvernementales, d'entités du système des Nations Unies, y compris des institutions spécialisées et organisations apparentées, et des organisations de parties prenantes peuvent présenter des demandes concernant la tenue de réunions bilatérales à stockholm50-bilaterals@un.org ; il y sera donné suite dans la limite de l'espace disponible.

VII. Interprétation

36. Les langues officielles de la réunion internationale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les déclarations prononcées en séance plénière ou lors des dialogues de haut niveau dans l'une des langues officielles de la réunion sont interprétées dans les autres langues officielles.

37. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de la réunion internationale sont interprétées dans les autres langues officielles. Les oratrices et orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence qui en permette l'interprétation. Même s'il est de plus en plus fréquent que le temps de parole dont disposent les délégations soit limité, les déclarations doivent être prononcées, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent les rendre de manière fidèle et complète. Si les déclarations sont faites dans un débit rapide, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Les délégations sont donc invitées à s'exprimer à une cadence normale, soit entre 100 et 120 mots à la minute pour les déclarations faites en anglais.

38. Tout orateur ou oratrice pourra prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles. Dans ce cas, la délégation concernée devra fournir les services d'un ou d'une interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles. Les délégations qui souhaitent fournir leurs propres interprètes pour les langues non officielles sont priées d'en informer les personnes chargées de la gestion des séances suffisamment à l'avance par courriel aux adresses francisco.vasquez@un.org et tirus.kariuki@un.org, avec copie à l'interprète en chef à l'adresse pedro.espinosa@un.org.

VIII. Documentation

39. La documentation officielle de la réunion internationale sera publiée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Distribution des documents officiels

40. Tous les documents de la réunion internationale seront disponibles sur le site Web Stockholm+50. L'édition Stockholm+50 du *Journal des Nations Unies* sera produite dans les six langues officielles et pourra également être consultée sur le site Web Stockholm+50.

IX. Inscription des participants et présentation des pouvoirs

41. Comme il est précisé dans la résolution 75/326 de l'Assemblée générale, la réunion internationale sera ouverte à la participation des délégations et représentants des entités suivantes :

- a) les États ;
- b) l'Union européenne ;
- c) les organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et travaux de l'Assemblée générale ; les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les organismes internationaux qui ont été accrédités pour participer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au Sommet mondial pour le développement durable, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, à la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, à la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, à la réunion préparatoire de 2020 en vue de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et aux précédentes conférences des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenues à la Barbade, à Maurice et au Samoa, ceux qui ont été invités à participer aux sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et ceux qui ont été accrédités tout spécialement pour participer à la réunion internationale ;
- d) les institutions spécialisées et les organisations apparentées ;
- e) diverses organisations intergouvernementales ;
- f) les organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés ;
- g) les organisations non gouvernementales et les grands groupes énoncés dans l'action 21 et dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ceux qui ont été accrédités pour participer aux conférences et sommets visés à l'alinéa c) ci-dessus, ainsi que les organisations non gouvernementales qu'intéresse le domaine de l'environnement et qui ont été invitées aux précédentes sessions de

l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que celles qui ont été accréditées tout spécialement pour participer à la réunion internationale.

42. L'inscription des délégations officielles des États participants et de l'Union européenne, des organisations intergouvernementales et des entités dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, des organisations intergouvernementales, des institutions financières internationales et des organismes internationaux accrédités pour participer à la réunion internationale, comme prévu aux paragraphes 12 à 15 de l'annexe II de la résolution 75/236 de l'Assemblée, ainsi que des institutions spécialisées et des organisations apparentées est gérée par le Service du protocole et de la liaison, au moyen du système d'inscription en ligne eRegistration, accessible à partir du portail e-deleGATE. Le Service du protocole a envoyé à l'ensemble des missions et bureaux permanents et d'observation à New York une note verbale datée du 11 avril 2022 dans laquelle la procédure d'inscription est décrite et qui peut également être consultée sur le site Web dudit service (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol).

43. L'inscription à la réunion internationale des délégations officielles doit se faire par l'intermédiaire des personnes référentes désignées à cet effet (« eRegistration focal points ») au sein des missions permanentes, missions d'observation ou bureaux de liaison à New York, qui ont accès au système eRegistration. Il est conseillé aux délégations de faire le nécessaire le plus tôt possible, de sorte que l'inscription se fasse dans les délais.

44. Les représentants d'organisations intergouvernementales, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées accréditées qui n'ont pas de bureau à New York et qui souhaitent participer à la réunion internationale doivent demander à l'avance un accès temporaire au système eRegistration pour pouvoir s'inscrire. Pour demander un accès temporaire au système, il faut envoyer une lettre (portant le sceau et la signature du (de la) chef de l'organisation) à Beatrix Kania (chef du protocole) à l'adresse unprotocol@un.org, avec copie à chuaw@un.org, en indiquant la personne référente dans l'organisation (avec mention du nom, du titre fonctionnel et de l'adresse électronique officielle). Les demandes d'accès temporaire doivent être reçues par le Service du protocole au plus tard le 6 mai 2022.

45. Les personnes référentes nouvellement nommées et les délégations souhaitant obtenir des précisions sur le système eRegistration trouveront des consignes actualisées et une foire aux questions sur le site Web du Service du protocole (www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings).

46. La préinscription à New York via le système eRegistration sur le portail e-deleGATE sera ouverte jusqu'au vendredi 20 mai 2022 à l'intention des utilisateurs du système désignés au sein des missions ou bureaux.

47. L'inscription sur place et le retrait des cartes d'accès à la réunion internationale, principales ou secondaires, des participantes et participants préinscrits commenceront le dimanche 29 mai 2022 au centre d'inscription de l'ONU qui se trouve sur le site de la réunion internationale à Stockholm et se poursuivront jusqu'au vendredi 3 juin 2022 à 13 heures.

48. Les chefs d'État ou de gouvernement, les vice-présidents et les princesses et princes héritiers ainsi que leurs conjoints recevront des épinglettes « dignitaires ». Les participants ayant rang de vice-premier ministre ou de ministre et leurs conjoints se verront délivrer des cartes d'accès « dignitaires » avec photographie.

49. Il est rappelé aux missions et aux bureaux que, dans le cadre de la procédure d'inscription, les copies des lettres de créance et la liste des membres de la délégation doivent être versées dans le système eRegistration au moment de l'inscription en

ligne. Veuillez noter également qu'il est obligatoire de fournir une photographie couleur au format passeport (sur fond blanc) de chacun des membres de la délégation figurant sur la liste communiquée, y compris les dignitaires indiqués au paragraphe ci-dessus (à l'exception des chefs d'État ou de gouvernement, des vice-présidents et des princes ou princesses héritiers et de leurs conjoints), et de verser chaque photo dans le système en même temps que le formulaire d'inscription de chaque membre de la délégation. Cette photographie doit être récente (avoir été prise moins de six mois avant la réunion internationale). Veuillez noter que l'examen et la vérification des inscriptions en ligne peuvent prendre quatre ou cinq jours.

50. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU gèrera l'inscription des agents des services nationaux de sécurité accompagnant les groupes de dignitaires participant à la réunion internationale et leur délivrera les cartes d'accès correspondantes. Pour tout complément d'information, merci de vous adresser à bramwell@un.org.

51. Il est rappelé aux délégations que le Service du protocole n'assurera pas l'inscription de représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales qui ne font pas partie des délégations officielles des États, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées participant à la réunion internationale. Les personnes assistant à des manifestations parallèles en marge de la réunion internationale ne doivent pas figurer sur les lettres de créance ni sur les listes des membres des délégations officielles.

52. Les représentantes et représentants souhaitant s'inscrire sur place devront présenter leurs pouvoirs ou leur lettre de nomination ou de délégation officielle, ainsi qu'un passeport ou une pièce d'identité officielle avec photo en cours de validité. Après vérification et approbation par le bureau d'inscription du Service du protocole au centre d'inscription, ils seront photographiés et une carte d'accès leur sera délivrée.

53. Il est fortement conseillé aux missions permanentes ou d'observation de se coordonner le plus tôt possible avec leur ambassade et leur consulat général en Suède ou dans la région quant à la procédure d'inscription adaptée et de tirer parti de la possibilité qui leur est offerte de se préinscrire à New York afin d'éviter les longues files d'attente au centre d'inscription.

54. À partir du 28 mai 2022, toutes les communications officielles, y compris les pouvoirs, les listes des membres des délégations et les documents relatifs à la réunion, devront être envoyées au bureau d'inscription du Service du protocole, par télécopie ou par courriel à l'adresse protocolconference@un.org. Le numéro de télécopie sera affiché sur le site Web du Service du protocole au plus tard le 25 mai 2022.

55. Les cartes d'accès à la réunion internationale des personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée, ainsi que les cartes d'accès secondaires, seront délivrées et distribuées du 29 mai au 3 juin 2022 au centre d'inscription.

56. Les personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée pourront retirer leur carte d'accès en se rendant au centre d'inscription et en présentant le courriel envoyé à cet égard par l'ONU, accompagné de leur passeport ou d'une pièce d'identité officielle avec photo. Seules les personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée se verront délivrer une carte leur permettant d'accéder au lieu de la réunion.

57. Les cartes d'accès des personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée pourront également être retirées par des représentants des ambassades ou des consulats généraux des délégations en Suède ou dans la région. Pour ce faire, une note verbale (portant un cachet officiel) de la mission permanente de la délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ou de l'ambassade ou du

consulat général en Suède, indiquant le nom (translittéré en anglais s'il y a lieu) et le numéro de téléphone portable du ou de la représentant(e) autorisé(e) à retirer les cartes d'accès et les cartes d'accès secondaires pour la délégation, devra être présentée au centre d'inscription en même temps qu'un passeport ou une pièce d'identité officielle avec photo du représentant ou de la représentante en question. Veuillez noter que des copies des passeports des membres de la délégation devront également être présentées avec la note verbale.

58. Il incombe aux délégués ou représentants qui viennent retirer les cartes (principales et secondaires) de veiller à ce que celles-ci soient dûment remises aux membres de leur délégation. Le centre d'inscription ne délivrera aucun duplicata.

59. Pour les heures de bureau du centre d'inscription, voir le paragraphe 94.

Pouvoirs

60. Les pouvoirs doivent émaner du (de la) chef de l'État ou du gouvernement ou du (de la) Ministre des affaires étrangères, ou, dans le cas de l'Union européenne, de la présidence de la Commission européenne. Les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire général de l'ONU, si possible une semaine au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion internationale.

61. Une version papier de l'original des pouvoirs doit être remise au Bureau des affaires juridiques, situé au 36^e étage du bâtiment du Secrétariat, si possible avant le 26 mai 2022. Une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant le nom des représentantes et représentants à la réunion internationale (lettres et notes verbales des missions permanentes, par exemple) doit être soumise au moyen du module en ligne e-Credentials, accessible par le portail e-deleGATE.

62. À partir du 1^{er} juin 2022 et pendant la durée de la réunion internationale, la version papier de l'original des pouvoirs peut être remise à un représentant ou à une représentante du Bureau des affaires juridiques sur le site de la réunion internationale.

Liste des participants

63. Pour faciliter l'établissement de la liste des participants, les États, l'Union européenne, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées et organisations apparentées sont priés de communiquer au Secrétariat une liste complète des membres de leur délégation comportant le titre fonctionnel et la désignation de tous les représentants et représentantes, en utilisant le module e-List of participants du portail e-deleGATE.

Financement accordé à des représentants d'États participants et de parties prenantes

64. Grâce à des contributions volontaires versées par des États Membres, des fonds sont disponibles en quantité limitée pour financer la participation de représentantes et de représentants de pays en développement à la réunion internationale, comme indiqué dans la résolution [75/326](#) de l'Assemblée générale, dans l'ordre de réception des demandes et selon les conditions arrêtées par les donateurs. Le financement accordé couvrira le billet d'avion aller-retour en classe économique, ainsi que l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée, conformément aux règles et règlements de l'ONU, pour un maximum de deux représentants par État participant, étant entendu que la participation de la deuxième personne sera financée sous réserve de la disponibilité des fonds. Les États participants sont invités à désigner nommément, dans une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'ONU à New York, par ordre de priorité, les deux

représentants qui devraient bénéficier de ce financement. Les deux personnes concernées sont priées de remplir un formulaire en ligne avant le 6 mai 2022 et de joindre ladite note verbale émanant de leur mission permanente à New York, ainsi qu'une copie de la page de leur passeport comportant les informations biométriques.

65. Grâce à des contributions volontaires versées par des États Membres, des fonds seront également disponibles en quantité limitée pour financer la participation à la réunion internationale Stockholm+50 de représentantes et de représentants de parties prenantes venant de pays en développement. Le financement accordé couvrira le billet d'avion aller-retour en classe économique, ainsi que l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée, conformément aux règles et règlements de l'ONU. Des informations concernant la procédure de sélection y relative ainsi que la prise en charge des frais de voyage seront communiquées, après la date butoir du 3 mai 2022, aux personnes qui se seront inscrites à la réunion.

X. Participation d'acteurs non gouvernementaux

66. Les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, dont les organisations de jeunes, les établissements universitaires et le secteur privé sont invités à participer aux débats de la réunion internationale, selon qu'il conviendra, conformément au règlement intérieur provisoire et aux dispositions pertinentes de la résolution 75/326 de l'Assemblée générale. Les participantes et participants de la société civile sont priés d'envoyer leurs demandes et questions à l'adresse Stockholm+50 (unep-civilsociety@un.org).

Inscription à la réunion internationale

67. Les organisations non gouvernementales, y compris les organisations du secteur privé et autres parties prenantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont invitées à s'inscrire en utilisant le lien suivant : <https://indico.un.org/event/1000985>.

68. Les représentants des organisations accréditées auprès du PNUE sont priés de s'inscrire en utilisant le lien suivant : <https://indico.un.org/event/1000912>.

69. Les représentants de toutes les autres organisations sont priés de s'inscrire en utilisant le lien suivant : <https://indico.un.org/event/1000978>.

XI. Dispositions et services concernant les médias

Couverture en direct

70. Le Département de la communication globale assurera la couverture en direct de la réunion internationale, qui sera diffusée sur le site de la télévision en ligne des Nations Unies (<http://webtv.un.org>). Les communiqués de presse, les documents officiels, l'édition Stockholm+50 du *Journal des Nations Unies*, les déclarations et autres supports d'information seront publiés sur le site Web de la réunion. La réunion internationale sera également couverte sur Twitter (mot-dièse #Stockholm50). Les participants sont encouragés à partager du contenu sur leurs propres médias sociaux en utilisant ce mot-dièse.

Accréditation des médias

71. L'accréditation des représentantes et représentants des médias, y compris les photographes et vidéastes officiels des délégations, est gérée par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.

72. Les délégations doivent faire inscrire les médias officiels par les utilisateurs du système eRegistration désignés au sein de leur mission permanente, mission d'observation ou bureau de liaison à New York.

73. Les représentants des médias qui souhaitent s'inscrire de manière indépendante sont priés de remplir le formulaire accessible en utilisant le lien suivant : <https://indico.un.org/UNHQ/#media>. La date butoir pour les accréditations anticipées est fixée au 20 mai.

74. L'inscription sur place, à Stockholm, se fera au centre d'inscription à partir du dimanche 29 mai 2022, de même que le retrait des cartes d'accès des membres des médias préinscrits. Les membres des médias qui demandent l'accréditation sur place devront présenter une lettre de mission établie par leur organe de presse ou une lettre officielle émanant de la délégation concernée, ainsi qu'un passeport en cours de validité délivré par un État Membre.

Points de presse

75. Le ou la porte-parole de la réunion internationale tiendra des points de presse quotidiens dans la salle des conférences de presse, à des heures qui seront annoncées ultérieurement. La salle sera également disponible pour les délégations et les organismes des Nations Unies qui souhaitent organiser des points de presse. Les demandes de points de presse doivent être envoyées à l'adresse unep-newsdesk@un.org, avec la mention « Points de presse » en objet. Elles doivent être faites par écrit par un membre de haut rang de la délégation souhaitant tenir le point de presse, et préciser les noms et titres des oratrices ou orateurs, les questions qui seront abordées et les préférences ou contraintes concernant les horaires.

76. Les points de presse ne devront pas durer plus de 30 minutes. Seuls les journalistes accrédités pourront y assister. Des exceptions seront faites pour l'attaché(e) de presse et un nombre limité de membres de la délégation intéressée, ainsi que les fonctionnaires de l'ONU couvrant le point de presse. Les points de presse se dérouleront sous forme hybride : les médias pourront y participer en présentiel ou à distance.

77. Un programme quotidien des points de presse sera affiché au centre des médias et paraîtra dans l'édition Stockholm+50 du *Journal des Nations Unies*. Il pourra aussi être consulté au bureau des médias sur le site de la réunion internationale et sera envoyé par courriel aux organes de presse accrédités.

Services destinés aux médias

78. Sur place, un centre des médias sera mis à la disposition des journalistes accrédités. Les travaux des séances plénières et d'autres réunions seront diffusés en direct au centre des médias, et les télédiffuseurs pourront obtenir, sur demande, un retour image/son en direct des séances plénières, des dialogues de haut niveau, des conférences de presse et d'autres manifestations. Il est conseillé aux journalistes d'apporter leur propre ordinateur portable et leurs écouteurs.

79. Un dossier de presse comportant des informations générales sur la réunion internationale sera disponible au centre des médias et sur le site Web de la réunion. Le ou la porte-parole de la réunion internationale sera à Stockholm pour communiquer des informations aux journalistes à titre officiel ou à micros fermés.

Contacts entre les gouvernements et organisations non gouvernementales et les médias

80. Pour faciliter les contacts avec les médias, chaque délégation est invitée à communiquer au ou à la porte-parole les nom et numéro de téléphone d'un membre de leur délégation que les journalistes pourront contacter à Stockholm s'ils souhaitent solliciter un entretien ou obtenir des renseignements. Ces informations peuvent être envoyées par courriel aux spécialistes de l'information du secrétariat de la réunion internationale (rukikaire@un.org et moses.osani@un.org).

XII. Manifestations parallèles et manifestations connexes

81. Diverses manifestations parallèles se tiendront pendant la réunion internationale en marge des séances ; elles seront organisées par des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et d'autres groupes de parties prenantes qui sont accrédités et inscrits à la réunion internationale. Ces manifestations se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'entité organisatrice.

82. La liste complète des manifestations parallèles sera publiée sur le site Web de la réunion internationale, notamment le programme et d'autres renseignements, ainsi que la marche à suivre pour s'y inscrire. Toutes les manifestations parallèles se dérouleront en présentiel et seront donc réservées aux participants accrédités. Certaines manifestations parallèles pourraient être diffusées en direct ou permettre une participation virtuelle.

83. Les manifestations connexes sont des manifestations organisées de manière indépendante qui peuvent avoir lieu n'importe où dans le monde. Elles peuvent être hybrides, se dérouler en présentiel ou être entièrement virtuelles. Elles peuvent aussi se tenir en dehors des dates de la réunion internationale. Les manifestations connexes ayant été approuvées apparaîtront sur le calendrier officiel des manifestations qui figurera sur le site Web de la réunion internationale mais ne feront pas partie du programme officiel.

XIII. Pôle d'action multipartite sur les chaînes de valeur durables

84. Un pôle d'action multipartite sur les chaînes de valeur durables sera installé sur le site de la réunion ; des manifestations seront organisées dans ce cadre en marge des séances. Les manifestations liées au pôle d'action seront organisées par des États participants, des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des entreprises et d'autres groupes de parties prenantes qui sont accrédités et inscrits à la réunion internationale. Ces manifestations se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'entité organisatrice. L'objectif du pôle d'action est de permettre la présentation d'actions porteuses de transformation, de solutions et d'initiatives propres à favoriser la durabilité à travers les chaînes de valeur clés dans un cadre multipartite.

85. Le programme du pôle d'action sera disponible sur le site Web de la réunion internationale. Toutes les manifestations liées au pôle d'action se dérouleront sur place, en présentiel, et seront donc réservées aux participants accrédités. Certaines manifestations pourraient être diffusées en direct ou permettre une participation virtuelle.

XIV. Sécurité

86. À compter du 1^{er} juin 2022, l'accès aux locaux et à la zone avoisinante sera strictement réservé aux personnes dûment accréditées par l'ONU pour la réunion internationale.

87. Les membres des délégations gouvernementales et les représentants des organisations intergouvernementales, des entités des Nations Unies, des médias, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, du secteur privé et des organisations de jeunes pourront retirer leur carte d'accès au centre d'inscription jusqu'à 13 heures le vendredi 3 juin 2022. Les mesures de sécurité qui seront en vigueur pendant la réunion internationale sont décrites ci-après.

88. S'il se produit une situation d'urgence, quelle qu'elle soit, sur le site de la réunion internationale, veuillez vous adresser aux agents de sécurité de l'ONU (portant l'uniforme des Nations Unies) se trouvant sur place afin que l'intervention voulue puisse être coordonnée.

89. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU gérera l'inscription des agents des services nationaux de sécurité accompagnant les groupes de dignitaires et de personnalités de très haut rang participant à la réunion internationale et leur délivrera les cartes d'accès correspondantes. Pour tout complément d'information, merci de vous adresser à bramwell@un.org.

90. Les véhicules transportant des personnalités de très haut rang, dignitaires, représentants et hauts fonctionnaires de l'ONU seront accompagnés par la police suédoise jusqu'au site de la réunion. Les véhicules non accompagnés par la police suédoise seront dirigés vers une zone réservée. Pour tout complément d'information, merci de vous adresser à bramwell@un.org.

Accès au site de la réunion internationale et déplacements à l'intérieur du site pendant la durée de la réunion

91. L'accès au site de la réunion internationale sera réservé aux personnes munies d'un badge, et ce, quelle que soit l'heure. Les participants préinscrits pourront retirer leur badge préimprimé au centre d'inscription.

92. Les participants qui ne se seront pas préinscrits devront suivre la procédure normale et se rendre au centre d'inscription à leur arrivée sur place pour se faire photographier et délivrer un badge.

93. Par mesure de sécurité, tous les participants à la réunion internationale devront présenter leur invitation et leur passeport à l'entrée, avant de se rendre au centre d'inscription pour s'inscrire et retirer leur carte d'accès. Les cartes d'accès doivent être portées de manière visible en tout temps sur le site de la réunion internationale. Toutes les personnes seront contrôlées à l'entrée du site, ainsi que les sacs et bagages.

94. L'inscription sur place commencera à 9 heures le dimanche 29 mai 2022 ; le centre d'inscription restera ouvert jusqu'à 18 heures. Ensuite, les heures d'ouverture seront les suivantes :

29-31 mai	9 heures-18 heures
1 ^{er} juin	8 heures-19 heures
2 juin	7 heures-18 heures
3 juin	8 heures-13 heures

Perte de la carte d'accès ou d'objets personnels

95. La perte d'une carte d'accès à la réunion internationale ou d'un objet personnel sur le site de la réunion doit être signalée au centre d'inscription ou au Service de la sécurité et de la sûreté.

XV. Services de santé et mesures de prévention et d'atténuation des risques liés à la COVID-19

96. Toutes les restrictions d'entrée liées à la COVID-19 ont été levées le 1^{er} avril 2022. (Veuillez noter que les participants peuvent encore avoir besoin d'un visa pour entrer sur le territoire.)

97. Les recommandations officielles étant susceptibles d'évoluer, les participants sont invités à se tenir informés des règles et recommandations en vigueur en Suède² et à prendre les précautions voulues en matière de voyage, notamment s'agissant des restrictions appliquées dans leur pays d'origine et dans les pays par lesquels ils pourraient transiter en se rendant à Stockholm³.

98. L'entrée au centre Stockholmsmässan, site de Stockholm+50, est réservée aux participants ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet, ayant subi un test de dépistage récemment ou s'étant rétablis récemment de la COVID-19. Un justificatif peut être exigé pour l'entrée sur le site. Veuillez tenir compte de toutes les exigences qui pourraient être formulées par votre pays d'origine ou un pays de transit.

Premiers secours

99. Une salle de premiers secours se situe entre les salles de conférence A et B, derrière Pressbyrån. Des défibrillateurs se trouvent un peu partout sur le site.

- Le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence médicale est le 112.
- L'hôpital le plus proche est le Karolinska Universitetssjukhuset Huddinge.

Tests de dépistage de la COVID-19 sur place et certificats de voyage

100. Des services de dépistage de la COVID-19 [antigène et réaction en chaîne par polymérase (PCR)], avec délivrance de certificats de voyage, seront proposés sur place, au centre Stockholmsmässan. Un système de réservation sera mis en place et disponible à partir de la fin du mois de mai. Les réservations pourront se faire à partir de la page Web du Gouvernement suédois consacrée aux informations logistiques ayant trait à Stockholm+50 (www.government.se/government-policy/stockholm50/s50-travel-information). Veuillez noter ce qui suit en ce qui concerne les tests de dépistage et les résultats :

- Le test prend 5 à 10 minutes.
- Le délai de réponse pour les tests de détection antigénique est de 30 minutes après le prélèvement.
- Les résultats des tests PCR sont reçus le soir même avant minuit.
- Les résultats des tests et les certificats numériques de voyage sont envoyés par courriel.

² Voir www.krisinformation.se/en/hazards-and-risks/disasters-and-incidents/2020/official-information-on-the-new-coronavirus/current-rules-and-recommendations.

³ Voir www.folkhalsomyndigheten.se/the-public-health-agency-of-sweden/communicable-disease-control/covid-19/recommendations-for-those-travelling.

101. Veuillez noter que, si vous prenez un vol le jour même, le test PCR doit être effectué au moins 7 heures avant le départ afin que les résultats et les certificats de voyage soient prêts à temps pour l'enregistrement.

102. Pour obtenir les résultats de tests PCR urgents, prière de se rendre au centre de dépistage de l'aéroport de Stockholm-Arlanda ou au centre Stockholmsmässan. Les tests PCR urgents effectués au centre Stockholmsmässan doivent l'être au moins 4 heures avant l'enregistrement, la livraison par service de messagerie pouvant être retardée à cause de la circulation.

103. Les prix des tests de dépistage et les modes de paiement sont les suivants :

Centre Stockholmsmässan

- Test de dépistage antigénique (résultats reçus dans les 30 minutes) : 350 couronnes suédoises, certificat de voyage compris.
- Test PCR (résultats reçus avant minuit) : 1 050 couronnes suédoises, certificat de voyage compris.
- Test PCR express (résultats reçus en 4 heures ou moins) : 2 400 couronnes suédoises, certificat de voyage compris.

Aéroport de Stockholm-Arlanda – Sky City

- Test PCR express (résultats reçus en 1 ou 2 heures) : 2 400 couronnes suédoises, certificat de voyage compris.

Moyen de paiement

- Carte de crédit (pas d'argent liquide accepté sur place)

104. Pour tout complément d'information, contactez stockholm-plus50@expresscare.se.

XVI. Conditions d'entrée sur le territoire

105. Les formalités en matière de visa doivent être remplies avant l'arrivée en Suède. Il incombe aux participants de vérifier s'ils ont besoin d'un visa pour entrer en Suède et de veiller à soumettre une demande de visa qui soit complète. Pour savoir qui doit faire une demande de visa et comment procéder, veuillez consulter le site Web de l'Office suédois des migrations⁴. Tous les participants sont priés de prendre les précautions voulues et de se tenir informés de l'évolution des règles et recommandations qui peuvent s'appliquer à l'entrée sur le territoire suédois. Vous trouverez de plus amples informations sur les formalités en matière de visa sur les sites Web du Gouvernement suédois ci-après :

- www.government.se/government-policy/migration-and-asylum/information-on-visas ;
- www.government.se/government-policy/migration-and-asylum/list-of-foreign-citizens-who-require-visa-for-entry-into-sweden.

106. Les participants qui viennent de pays non membres de l'espace Schengen et qui ont besoin d'un visa doivent demander un visa Schengen de type C.

⁴ Voir www.migrationsverket.se/English/Private-individuals/Visiting-Sweden/Visit-Sweden-for-less-than-90-days---apply-for-a-visa.html.

107. Veuillez noter que, dans de nombreux endroits, la Suède fait appel aux services d'un prestataire extérieur, VFS Global, pour la soumission des demandes de visa et la collecte des informations biométriques nécessaires à l'obtention du visa.

108. Il est possible d'utiliser le courriel d'approbation reçu des personnes référentes eRegistration et Indico (voir par. 67 à 69 ci-dessus) comme l'une des pièces justificatives pour étayer la demande de visa. Toutefois, le visa d'entrée sur le territoire suédois ne sera délivré qu'une fois la demande examinée et traitée par l'autorité compétente.

109. Veuillez noter que, des imprévus pouvant influencer sur les délais de traitement des visas, les demandes doivent être soumises bien à l'avance, au plus tard deux semaines avant la date prévue du voyage.

XVII. Arrivée à Stockholm et transports locaux

110. Il est demandé aux participants d'être conscients de l'empreinte environnementale du mode de transport qu'ils utilisent et de trouver un moyen de limiter au maximum cette empreinte. Pour celles et ceux qui se rendent à Stockholm en avion, les départs et les arrivées des vols de la plupart des compagnies aériennes se font à l'aéroport de Stockholm-Arlanda. Pour tout complément d'information sur à ce sujet, veuillez consulter le site Web Visit Stockholm (www.visitstockholm.com/travel-info) et la page Web du Gouvernement suédois consacrée aux informations logistiques ayant trait à Stockholm+50.

111. Stockholm+50 se tiendra au centre Stockholmsmässan, situé juste à côté de la gare d'Älvsjö, à seulement 10 minutes de la gare centrale de Stockholm en train de banlieue. Tous les trains de banlieue qui roulent en direction du sud depuis la gare centrale de Stockholm s'arrêtent à la gare d'Älvsjö. On peut également se rendre au centre Stockholmsmässan en bus.

XVIII. Hébergement

112. Il incombe aux délégations qui se rendent à la réunion internationale de prévoir elles-mêmes leur hébergement.

113. Des chambres d'hôtel ont été bloquées, l'idée étant de faciliter l'hébergement des participants à leur arrivée. Les hôtels sont situés dans le centre-ville ou en proche banlieue. Pour en savoir plus sur les modalités de réservation, consultez la rubrique « Accommodation » (hébergement) de la page Web du site Stockholm+50 consacrée aux informations logistiques. Il n'y a aucune obligation d'utiliser le site officiel de réservation, qui est référencé uniquement en vue d'aider les participants à trouver des recommandations pour leur séjour.

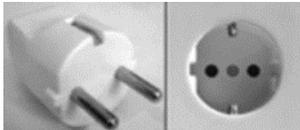
XIX. Climat

114. Il fait un temps agréable à Stockholm en juin, premier mois de l'été : les températures varient entre 11,3 °C (52,3 °F) et 20,7 °C (69,3 °F) en moyenne.

115. En juin, il pleut 9 jours en moyenne, les cumuls de précipitations pouvant atteindre régulièrement 55 mm (2,17 po). Les chutes de neige sont improbables à cette période de l'année.

XX. Voltage

116. En Suède, les fiches et prises électriques sont de type F. Le voltage standard est de 240 volts et la fréquence standard de 50 Hz.



117. Les appareils électriques peuvent être utilisés en Suède si le voltage standard dans le pays d'origine est de 220-240 volts (comme au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Europe, en Australie et dans la plupart des pays d'Asie et d'Afrique). Un convertisseur abaisseur de tension est nécessaire si la tension dans le pays d'origine est de 100-120 volts.

XXI. Services bancaires et monnaie

118. La monnaie de la Suède est la couronne suédoise (SKr).

119. Les taux de change en vigueur sont les suivants : 1 dollar américain équivaut approximativement à 9,40 couronnes suédoises ; 1 euro équivaut approximativement à 10,25 couronnes suédoises.

120. Toutes les principales cartes de crédit sont acceptées. Un guichet automatique de banque se trouve à côté du bureau d'information au centre Stockholmsmässan. Il faut savoir cependant que la Suède est en passe de devenir une « société sans espèces ». L'argent liquide n'étant plus accepté dans de nombreux endroits, notamment au centre Stockholmsmässan, il est très important d'avoir sur soi une carte de crédit ou de débit.

XXII. Services Internet

121. Il y aura du Wi-Fi gratuit partout sur le site de la réunion internationale. Des espaces de travail seront aménagés dans un salon réservé aux participants, et il y aura, dans le centre d'affaires, quelques ordinateurs avec accès gratuit à Internet.